



La loi de transformation de la fonction publique

Toute la loi surlignée et commentée sur

www.cgt-sdmis.fr



Parue au Journal officiel le 7 Aout 2019, la loi à été adoptée et promulguée.

La CGT du sdmis à lu les 95 articles...

Les principaux changements concernant les SPP:

- Art 4 : **La fusion des CT (Comités techniques) et des CHSCT (comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) en CST (Comité Social Territorial)**. Pour tenter d'isoler les représentant-es du personnel, surcharger les prérogatives de cette nouvelle instance et les ordres du jours.
- Art 10 : **La CAP (Commission Administrative Paritaire) où siègent les représentant-es du personnel perd ses prérogatives** concernant: les activités annexes et la déontologie, les refus de titularisation, les mutations, les mises à disposition, les détachements, **le Tableau Annuel d'Avancement (TAA : nominations)**, les reclassements, l'avis en conseil de discipline, les suppressions d'emploi!
- Art 14, 40, 55, 59 : **Le parlement (élu par le peuple) autorise le gouvernement (ministres politiques et carriéristes nommé-es par le président) à légiférer par ordonnance à sa place!**
- Art 17 : **Création du contrat de projet**, allant de 1 à 6 ans...
- Art 21 : **Généralisation de la contractualisation!**
- Art 31 : **Création d'une nouvelle sanction** (la radiation du TAA) qui peut se cumuler avec d'autres! **Durcissement des suris.**
- Art 32 : **Disparition des conseils de discipline**. Le-la salarié-e devra aller au TA (tribunal Administratif) pour se défendre.
- Art 47: Suppression des régimes de travail antérieurs à 2001.
- Art 56 : **LE DURCISSEMENT DES MODALITÉS DE LA GRÈVE NE CONCERNE PAS LES SPP.**
- Art 72 : **Instauration de la rupture conventionnelle.**
- Art 78 : **Les reclassements** (dont la CAP ne donne plus son avis) peuvent désormais **se faire dans toute la fonction publique...** et les durées du maintien de salaire on drastiquement été réduites.
- Art 5 : La CGT sera vigilante quand au **rapport social unique** rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établis les lignes directrices de gestion.
- Art 41 : **Le SFT (Supplément Familial de Traitement) peut être divisé entre parents séparés.**
- Art 27, Art 58 : La CGT sera vigilante sur **le respects des droits au CPF (Compte Personnel de Formation)**. Communication à l'entretien annuel, plafond d'heures, conversion en €...
- Art 80 : La CGT sera vigilante sur la mise en place des **mesures visant la prévention des discriminations, violences, harcèlement moral et/ou sexuel.**
- Art 84 : **Suppression du jour de carence pour les femmes enceintes.**
- Art 89 : La CGT sera vigilante sur **les règles applicables aux concours...**

Toute la loi surlignée et commentée sur www.cgt-sdmis.fr

La CGT des agents du SDMIS
www.cgt-sdmis.fr

19 ave. DEBOURG 69007 LYON
06.51.18.43.50